

DEPARTEMENT DU LOIRET  
ARRONDISSEMENT D'ORLEANS  
CANTON DE SULLY-SUR-LOIRE  
COMMUNE DE VIGLAIN 45600

mail : [viglain@wanadoo.fr](mailto:viglain@wanadoo.fr)  
Tél. : 02.38.37.20.15

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2025**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

**Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du code des Collectivités Territoriales**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix Avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VIGLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr René HODEAU, Maire.

**Date de convocation** : 01/04/2025

**Présents** : Mmes et Mrs René HODEAU, Lucette BENOIST, Éric LEGRAND, Pierrick KERLEAUX, Lysiane CHEVALIER, Claude BERTHON, Marine LEGRAND, Anne-Sophie HODEAU, Guillaume QUETTIER.

**Absents excusés** : Mrs Fabien FAISEAU, Maxime DEKEUKELAERE, Mmes BILLOTEY Dominique, Helena BAFUNNO

**Absent** : Gabriel CALLARD

**Pouvoirs** : Mr Fabien FAISEAU a donné pouvoir à Mr Guillaume QUETTIER  
Mr Maxime DEKEUKELAERE a donné pouvoir à Mr Éric LEGRAND  
Mme Dominique BILLOTEY a donné pouvoir à Mme Lysiane CHEVALIER  
Mme Helena BAFUNNO a donné pouvoir à Mme Lucette BENOIST

**Secrétaire de séance** : M. Pierrick KERLEAUX

**1°) APPROBATION DE LA PRECEDENTE SEANCE :**

Le Conseil Municipal approuve la séance du 6 mars 2025.

**2°) APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIFS 2024**  
**(Commune, Services Eau et Assainissement)**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les résultats suivants :

**COMMUNE**

**Section de fonctionnement :**

Recettes nettes : **813 410.69 €**

Dépenses nettes : **722 864.24 €**

Excédent de l'exercice : **90 546.45 €**

Excédent antérieur reporté : **170 789.67 €**

Ce qui fait un **excédent de clôture de l'exercice 2024 en section de fonctionnement de 261 336.12 €**

Section d'investissement :

Recettes nettes : 175 725.13 €

Dépenses nettes : 206 936.02 €

Déficit de l'exercice : - 31 210.89 €

Excédent antérieur reporté : - 10 667.66 €

Ce qui fait un **déficit de clôture de l'exercice 2024 en section d'investissement de - 41 878.55 €**

SERVICE EAU

Section de fonctionnement

Recettes nettes : 110 048.71 €

Dépenses nettes : 92 984.95 €

Excédent de l'exercice : 17 063.76 €

Excédent antérieur reporté : 45 972.36 €

Ce qui fait un **excédent de clôture de l'exercice 2024 en section de fonctionnement de 63 036.12 €**

Section d'investissement

Recettes nettes : 47 392.74 €

Dépenses nettes : 56 777.38 €

Déficit de l'exercice : - 9 384.64 €

Excédent antérieur reporté : 134 169.11 €

Ce qui fait un **excédent de clôture de l'exercice 2024 en section d'investissement de 124 784.47 €**

SERVICE ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement

Recettes nettes : 63 765.85 €

Dépenses nettes : 47 109.19 €

Excédent de l'exercice : 16 656.66 €

Excédent antérieur reporté : 12 884.83 €

Ce qui fait un **excédent de clôture de l'exercice 2024 en section de fonctionnement de 29 541.49 €**

Section d'investissement

Recettes nettes : 13 773.90 €

Dépenses nettes : 65 738.32 €

Déficit de l'exercice : - 51 964.42 €

Excédent antérieur reporté : 290 738.59 €

Ce qui fait un **excédent de clôture de l'exercice 2024 en section d'investissement de 238 774.17 €.**

### **3°et 4°) AFFECTATION DES RESULTATS 2024 ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2025 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, affecte les résultats de fonctionnement et vote les budgets.

#### **COMMUNE**

##### Affectation des résultats :

En recettes de fonctionnement à l'article 002 : 192 236.12 €

En recettes d'investissement à l'article 1068 : 70 100.00 €

##### Vote du budget primitif 2025 :

En recettes et dépenses de fonctionnement : 950 919.12 €

En recettes et dépenses d'investissement : 346 102.00 €

#### **SERVICE EAU**

##### Affectation des résultats :

En recettes de fonctionnement à l'article 002 : 63 036.12 €

##### Vote du budget primitif 2025 :

En recettes et dépenses de fonctionnement : 164 790.41 €

En recettes et dépenses d'investissement : 658 202.08 €

#### **SERVICE ASSAINISSEMENT**

##### Affectation des résultats :

En recettes de fonctionnement à l'article 002 : 29 541.49 €

##### Vote du budget primitif 2025 :

En recettes et dépenses de fonctionnement : 94 202.49 €

En recettes et dépenses d'investissement : 250 834.65 €

### **5°) ATTRIBUTION ET VOTE DES SUBVENTIONS 2025**

Conformément au débat d'orientations budgétaires en date du 06 février 2025, vu les documents présentés pour les propositions d'attributions de subventions, le maire propose d'attribuer les subventions aux associations et organismes divers, à savoir la somme de 5 000.00 € sera répartie entre les différentes associations.

### **6°) DEMATERIALISATION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE POUR LA CAISSE DES ECOLES ET LE CCAS**

Le maire informe que nous sommes relancés par les services de la Préfecture pour mettre en place la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité (documents comptables et budgétaires, délibérations ...) concernant la caisse des écoles et le CCAS.

Nous avons sollicité GIP Recia (groupement d'intérêt public) auquel nous avons déjà souscrit pour la commune.

Le coût annuel pour la Caisse des Ecoles : Adhésion au GIP Recia : 100 €  
Services E-administration : 180.00 €

Le coût annuel pour le CCAS : Services E-administration : 180.00 €

Ces tarifs incluent la formation initiale à nos outils ainsi que l'assistance technique.

### **7°) ACHAT D'UN FOURNEAU POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE**

Le maire informe que le fourneau utilisé au restaurant scolaire est vétuste et plus réglementaire. Il a sollicité un devis auprès de M. SOLIVO Frédéric à Briare pour un matériel adapté au service et aux normes actuelles et l'entreprise Hussonnois à Sully sur Loire.

Le coût : 10 422.68 € HT soit 12 507.22 € TTC

Le maire propose de passer la commande pour ce fourneau et d'établir un dossier de subvention auprès de la Communauté de Commune du Val de Sully dans le cadre du Fond de Concours dans les opérations mise aux normes imposées par la réglementation.

### **8°) ACHAT DE DEUX POMPES DE RELEVAGE**

Le maire informe que pour assurer la continuité du fonctionnement des postes de relevage, la commune doit acquérir deux pompes de remplacement.

Le coût : 5 556.00 € HT soit 6 667.20 € TTC global

Le maire propose de passer la commande pour ces pompes et d'établir un dossier de subvention auprès de la Communauté de Commune du Val de Sully dans le cadre du Fond de Concours dans les opérations réhabilitation des réseaux (assainissement).

Viglain, le 26 avril 2025

Le Maire,

René HODEAU

